



CONTRAT DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE MUNICIPALE.
Association – Entreprise - Particulier

PENEGUE [] BRASSENS [] BRASSENS N°1 [] OUSTAU N°1 [] OUSTAU N°2 []
ST FERREOL [] RIPERT []

Entre,
La commune de Bollène représentée par son Maire, Hôtel de Ville, place R. de la Gardette - CS CS40207 - 84505
BOLLENE Cedex, agissant en qualité, ou son représentant légal, ci-après désignée la Commune,

Et,
PARTICULIER : M. ou Mme

Demeurant à
TéléphoneE.mail.....

OU
ASSOCIATION ou ENTREPRISE

Représentée par M. ou Mme
Qualité.....Adresse.....
TéléphoneE.mail.....

ci-après désigné « l'utilisateur ».
Date de la manifestation et heure d'ouverture au public.....
Objet de la manifestation
Nombre de personnes prévues

Option nettoyage 100 € oui [] non []
➤ si l'option nettoyage n'est pas choisie, il reste à la charge de l'utilisateur qui doit fournir serpillières, éponges, torchons,
produits de lavage...

PARTIE RÉSERVÉE À LA COMMUNE

Table with 6 columns: Montant, Journée supplémentaire, Avec nettoyage, Sans nettoyage, Montant total dû. Rows: Salle gratuite, Salle payante.

[] J'atteste être le responsable pour faire respecter les règles de sécurité et
mettre en œuvre le déclenchement de l'alarme incendie et les extincteurs.
[] La personne responsable pour faire respecter les règles de sécurité est :
NOM & PRENOM
Tél.

Visa du responsable sécurité si
différent du déclarant

L'utilisateur accepte le présent contrat et le règlement d'utilisation des salles municipales .

Fait à Bollène, le
L'utilisateur

Christian AUZAS
Adjoint délégué à la vie associative

RAPPEL : Nous attirons votre attention sur le fait que les tarifs municipaux de location de salle sont susceptibles d'être modifiés au cours de
l'année.